

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25933**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Archéologie, sciences pour l'archéologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Ecole des Hautes Etudes et Sciences Sociales (EHES)	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université, Président de l'École des Hautes Etudes et Sciences Sociales (EHES)

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivant :

- Acquisition, Traitement, Restitution par l'Image des Données en Archéologie (ATRIDA)
 - Arts, Sociétés et Environnements de la Préhistoire et de la Protohistoire : Europe, Afrique (ASE2P)
- dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Recueil des données de terrain et traitement à l'aide d'outils scientifiques
 - Traitement et restitution de l'information en utilisant les matériels spécifiques
 - Participation à des chantiers de fouille
 - Analyse et interprétation des résultats dans une perspective d'explication théorique
 - Participation à la définition des thèmes d'études ou de recherches en archéologie pré- et protohistorique
 - Rassemblement et analyse de la documentation disponible, consultation des experts éventuels et des personnalités compétentes
 - Construction de la méthodologie et délimitation du champ d'investigation
 - Rédaction de mémoire et divers types de publications (rapports d'étude, notes de synthèse, articles...)
 - Participation, éventuellement en tant qu'intervenant, à des colloques, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine d'investigation (ou à des domaines connexes)
-
- Gérer des projets en lien avec les principales problématiques de l'archéologie historique et préhistorique
 - Choisir et adapter des méthodes spécifiques à un chantier archéologique
 - Utiliser les techniques appropriées
 - Développer et exploiter des bases de données, manipuler des outils statistiques, la PAO, la DAO et des systèmes d'information géographique (SIG)
 - Utiliser différentes ressources documentaires, notamment celles liées aux nouvelles technologies de l'information
 - Rédiger un article scientifique susceptible d'être publié dans une revue classée et communiquer dans un colloque
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
 - Rédiger des cahiers des charges, des bilans, des rapports et des synthèses
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
 - Évaluer et s'auto-évaluer dans une démarche qualité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O administration publique

Agent des services de l'archéologie (ingénieur, conservateur)

Agent à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)

Assistant ingénieur, ingénieur d'étude, en archéologie de terrain, en techniques archéométriques, en techniques de l'archéozoologie)

Agent des collectivités territoriales (chargé d'opérations, régisseur, assistant régisseur de collections archéologiques ...)

Métiers liés à la médiation culturelle et à la valorisation du patrimoine (guide, animateur, diffusion et vulgarisation de la recherche sur les divers supports médiatiques)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Arrêté modificatif du 28 juillet 2016 accréditant l'École des hautes études en sciences sociales en vue de délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

<https://www.ehess.fr/fr/master-toulouse>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

EHESS - 190-198 Avenue de France - 75244 Paris Cedex 13

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris

Toulouse

Historique de la certification :

Jusqu'en 2015, le parcours « Arts, Sociétés et Environnements de la Préhistoire et de la Protohistoire : Europe, Afrique » était enregistré sous la Mention "Histoire, histoire de l'art et archéologie" Spécialité "Arts et cultures de la Préhistoire et de la Protohistoire : Europe, Afrique".

Changement de nom de l'« Université de Toulouse II - Le Mirail » en « Université Toulouse-II » conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage « Université Toulouse - Jean Jaurès » selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.

Certification précédente : Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire, Histoire de l'art et Archéologie Spécialité : Arts et Cultures de la préhistoire et de la protohistoire : Europe Afrique